

DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISER UNE EPREUVE SPORTIVE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Art. R331-6 à R331-17 et A331-2 à A331-7 du Code du Sport

Ce dossier doit être dûment complété, daté, signé et transmis par courrier ou par mail en un seul exemplaire au service chargé de l'instruction (Préfecture(s) ou Sous-Préfecture si l'itinéraire de l'épreuve ne franchit pas les limites de l'arrondissement d'AUBUSSON : 5 rue Saint-Jean, BP 19, 23200 AUBUSSON), 2 mois avant la date de l'épreuve.

Si plusieurs départements sont concernés, un dossier devra être déposé dans chaque préfecture 3 mois avant la date de l'épreuve.

ORGANISATEUR

Nom :

Adresse :

Téléphone (indispensable) :

E.mail :

Affilié à la FFE : oui non

Nature : personne morale : association 1901 créée le
 personne physique

Nom et téléphone du responsable :

Qualité :

EPREUVE

Manifestation inscrite au calendrier : national régional départemental aucun

Budget d'organisation supérieur à 100 000 € (dans ce cas, joindre l'évaluation des incidences Natura 2000)

Nature de l'épreuve : Endurance attelée Endurance montée Trec attelé Trec monté

Autre :

Discipline :

Division :

Niveau de difficulté :

Dénomination :

Date	Départ		Arrivée	
	Lieu de départ	Heure de départ	Lieu d'arrivée	Heure d'arrivée
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

CARACTERISTIQUES DE LA MANIFESTATION

Catégorie des participants	Longueur du parcours	Nombre de tours à accomplir

Nombre de concurrents attendus : Nombre de spectateurs attendus :

Participants : licenciés non licenciés

Nombre de véhicules d'accompagnement motorisés : Type :

Communes traversées :

DISPOSITIF DE SECURITE ET DE SECOURS

Secouristes : Nombre :

Nom(s) :

ou nom de l'association :

Médecin(s) : oui non Nom(s) :

Ambulance(s) : oui non Nom(s) :

Vétérinaire(s) : oui non Nom(s) :

Moyens de communication :

MESURES RESCTRICTIVES DE CIRCULATION

Si la circulation et / ou le stationnement doivent être réglementés, en faire la demande auprès des gestionnaires de voirie concernés (communes et/ou Conseil Général)

Circulation interdite sur les voies suivantes :

Stationnement interdit sur les voies suivantes :

ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur, représenté par le demandeur :

- ➔ **S'engage à prendre en charge** les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et à **assurer** la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.
- ➔ **Prend note** de l'obligation, en cas d'annulation de l'épreuve pour quelque cause que ce soit, ou de report de la date, d'informer le préfet de sa décision, **SIX JOURS AU MOINS** avant la date prévue pour le début de la manifestation,
- ➔ « Le non-respect du délai imparti peut entraîner l'interdiction de solliciter la reconduction de la date de l'épreuve ou son renouvellement pendant une période de deux ans au maximum » (Article A331-5 du code du sport).
- ➔ **S'engage à souscrire** un contrat d'assurance conforme au modèle-type et à présenter un exemplaire de la police souscrite à l'autorité ayant délivré l'autorisation **SIX JOURS FRANCS AU MOINS** avant la date de l'épreuve.

A , le

(nom et signature de l'organisateur responsable, cachet)

Pièces à joindre au dossier

- Plan de situation** (carte routière)
- Plan précis, détaillé et lisible du/des itinéraires** précisant le sens de la course, **l'emplacement** des signaleurs, du (des) poste(s) de secours, des parkings, des zones spectateurs
- Règlement particulier de l'épreuve** conforme aux prescriptions du règlement type de la fédération délégataire (**Article A331-3 du code du sport**)
- Avis de la fédération délégataire** ou à défaut l'accusé de réception du courrier qui lui a été transmis
- Dispositif de secours :**
 - Engagement écrit des secouristes
 - Engagement écrit du(des) médecin(s), le cas échéant
 - Engagement écrit de l'(des) ambulance(s), le cas échéant
 - Engagement écrit du(des) vétérinaire(s), le cas échéant
- Demande d'agrément des signaleurs statiques et mobiles signée** (ci-joint)
- Attestation d'assurance** couvrant la manifestation
- S'il y a lieu, attestation concernant l'autorisation **de tous les propriétaires** d'utiliser leurs terrains privés pour la manifestation envisagée
- S'il y a lieu, l'évaluation des incidences Natura 2000 en application du décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif aux incidences Natura 2000